

Sujet : Réexamen suite jugement - projet éolien Beaulieu Avis DDT

De : PREF36 pref-ddle-be - 36 INDRE/PREFECTURE/BAL FONCTIONNELLES (par AdER) <pref-ddle-be@indre.gouv.fr>

Date : 13/10/2020 16:43

Pour : FOUCHER Véronique - DREAL Centre/UD1836/UD36

<veronique.foucher@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : GIRAUDET Thomas - DREAL Centre/UD1836/UD18

<thomas.giraudet@developpement-durable.gouv.fr>, "DESSERPRIX Bernard (Chef de l'unité interdépartemental. 18-36e) - DREAL Centre/UD1836"

<bernard.desserprix@developpement-durable.gouv.fr>, UD 36 DREAL <ud36.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr>, BOUMELLASSA Nadia PREF36

<nadia.boumellassa@indre.gouv.fr>, BILLARD Corinne PREF36

<corinne.billard@indre.gouv.fr>

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint l'avis de la DDT sur le projet éolien de Beaulieu, suite à la demande de réexamen requise par le TA de Limoges.

Cet envoi vaut transmission officielle, il n'y aura pas d'envoi papier.

Bien cordialement



Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet : Réexamen suite jugement - projet éolien Beaulieu

Date : Tue, 13 Oct 2020 12:01:31 +0200

De : MICHEL Emilie (chargée de mission) - DDT 36/SATTE/MDD

<emilie.michel@indre.gouv.fr>

Organisation : DDT 36/SATTE/MDD

Pour : PREF36 pref-ddle-be - 36 INDRE/PREFECTURE/BAL FONCTIONNELLES <pref-ddle-be@indre.gouv.fr>, BASCIO Fabienne - 36 INDRE/PREFECTURE

/SECRETARIAT GENERAL/DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET DE L'ENVIRONNEMENT/BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

<fabienne.bascio@indre.gouv.fr>, GARAT Muriel - 36 INDRE/PREFECTURE

/SECRETARIAT GENERAL/DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET DE L'ENVIRONNEMENT/BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

<muriel.garat@indre.gouv.fr>

Copie à : AYMARD Patrick (Chef de service) - DDT 36/SATTE

<patrick.aynard@indre.gouv.fr>, REYDELLET Bertrand (Adjoint au chef de service) - DDT 36/SATTE <bertrand.reydellet@indre.gouv.fr>, LAURANSON

Rémy - DDT 36/Direction <remy.lauranson@indre.gouv.fr>, COTTIN Florence
(Directrice) - DDT 36/Direction <florence.cottin@indre.gouv.fr>

Bonjour,

Concernant l'autorisation unique du projet éolien situé sur la commune de Beaulieu, la DDT n'a pas de remarque spécifique sur les compléments apportés par le porteur de projet.

Dans le cadre de la reprise d'instruction de ce projet, l'avis de la DDT émis le 3/10/17 est toujours valable. Il se trouve en pièce jointe.

De plus, les éléments suivants sont ajoutés :

- il convient de noter la très grande proximité des 4 hameaux qui se situent tous à moins 1 km du projet de parc. → 0 à 1000 + 500m
- le raccordement du parc au poste source de Roussines nécessite le franchissement d'un cours d'eau situé dans un site d'importance communautaire et dans une ZNIEFF de type 2, sans que les conséquences sur le milieu soient détaillées.
- le schéma régional éolien (SRE) prévoyait une puissance de 10 MW pour la zone 13 dans laquelle s'implante le projet éolien de Beaulieu. A ce jour, la capacité de cette zone est atteinte puisque le projet éolien sur la commune de Tilly de 14 MW a été autorisé. Avec 12 MW supplémentaires, la zone triplerait quasiment la puissance qui lui était dédiée.

Je reste votre disposition,
Cordialement,

--

Emilie MICHEL

Direction Départementale des Territoires

Service Appui Transversal et Transition Énergétique (SATTE) / Mission

Développement Durable

Chargé de mission

Tél: 02 54 53 21 70

Fax: 02 54 53 21 08

Courriel : emilie.michel@indre.gouv.fr

Site internet : <http://www.indre.gouv.fr>

— Pièces jointes : —

36_parc eolien Beaulieu_contribution DDT-recevabilité_AE_suitecptl.pdf

139 Ko